



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le vendredi premier avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Attribution du marché relatif à la
réalisation d'un site Internet
dédié à la CCPP

Décision n° 16 04 03

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Philippe Mineur, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Madame Evelyne Laborde par Monsieur Michel Lottier, Monsieur José Dragoni par Monsieur Francis Tujague.

Madame Sylvie Gantelme a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que dans le cadre des actions de communication menées par la communauté de communes, outre l'édition trimestrielle du journal L'INTER'com, il a été prévu de créer un site internet.

Pour ce faire, une mise en concurrence a été lancée sur la base d'un cahier des charges établi par la commission « communication », au terme de laquelle onze candidatures ont été réceptionnées.

Après analyse des offres par la commission « communication » et conformément à l'avis des membres du bureau, le président propose de retenir l'agence WACAN.

Le conseil communautaire, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Autorise le président à signer avec l'agence WACAN le marché relatif à la réalisation d'un site internet dédié à la communauté de communes du pays des Paillons, sur la base des coûts suivants :

- Création du site : 8 310 € TTC
- Maintenance : 3 ans gratuits puis 950 € HT / an
- Hébergement : 275 € HT / an

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160401-160403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2016

Le Président
E. MARI